

CH_VB 92.439 vom 7. Juni 1993

Bundesverwaltung, 1993-06-07, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_92.439

FR: CH_VB 92.439 du 7 juin 1993

IT: CH_VB 92.439 del 7 giugno 1993

Erwägungen

E. 7

Juni 1993 N 1059 Parlamentarische Initiative. Schweizer Fahrende de la commission, Mesdames et Messieurs les socialistes, je vous le demande: à qui vous adressez-vous? La majorité du Conseil national, comme la majorité du Conseil des Etats, est pour l'entrée de la Suisse à l'ONU. Il l'était hier, il l'est au- jourd'hui et il le sera certainement demain. Alors pour qui et pour quoi cette démonstration? En commission, finalement, il y avait aussi une majorité qui était, sur le fond, pour l'entrée de la Suisse à l'ONU. Moi- même, qui remplace ici le rapporteur de langue française, je me suis battu à l'époque pour l'entrée de la Suisse à l'ONU. J'ai été battu, mais je suis prêt, quand il le faudra, à me battre à nouveau. Donc, la question n'est pas une question de fond. En fait, en demandant le vote par appel nominal tout à l'heure, vous voulez faire une sorte de show. C'est un trompe-l'oeil, car il ne s'agit pas d'une question de fond. En réalité, qu'est-ce qu'a décidé la commission? La commis- sion a pris acte des débats qui avaient eu lieu à la session de mars ici même. Elle a pris note du fait que le Conseil fédéral désirait que la question de l'ONU, qui reste dans son plan de législation, soit plutôt posée dans la prochaine législation. Le Conseil fédéral a l'intention, nous a-t-on dit, de mettre cette question dans le cadre des Grandes lignes pour la législation 1995-1999. De plus, on nous l'a expliqué en commission, il risque d'y avoir une confusion du débat sur l'ONU et du débat sur les casques bleus. Mesdames et Messieurs les socialistes, vous qui voulez abso- lument - et vous avez raison sur ce point - que la Suisse s'en- gage en faveur de la solidarité, de la participation au maintien de la paix, de la prévention des conflits, vous allez, j'imagine, soutenir le projet de loi fédérale concernant les troupes suis- ses chargées d'opérations en faveur du maintien de la paix Vous savez pourtant que ce projet de loi va être combattu, et cela notamment par des gens qui sont contre l'adhésion de la Suisse à l'ONU et qui prétendront que c'est l'engrenage vers l'adhésion de la Suisse à l'ONU, alors que, sans appartenir en- core à l'ONU, nous pouvons déjà participer plus largement à son oeuvre, notamment avec ces casques bleus, éventuelle- ment des casques bleus suisses. Le référendum contre cette loi fédérale concernant les troupes suisses chargées d'opéra- tions en faveur du maintien de la paix sera sûrement lancé et il faudra sûrement faire une campagne ace sujet. Nous la ferons beaucoup plus facilement si nous pouvons dire que la Suisse peut faire cela, même si elle n'est pas à l'ONU. Autrement dit, Mesdames et Messieurs les socialistes, aux yeux de la majorité de la commission, vous desservez la cause que vous prétendez servir. Vous ajoutez de la confusion, de la complication; vous allez rendre plus difficile la campagne au sujet des casques bleus suisses, d'ailleurs, en commission, Monsieur Vollmer, on vous l'a dit et on vous a même demandé de retirer l'initiative. Vous êtes allé devant votre groupe, vous êtes revenu en commission en disant que les socialistes ne voulaient pas retirer cette initiative. Aux yeux de la majorité de la commission, par conséquent, il s'agit là d'une démonstra- tion qui, si je puis dire, est coupée de son objet, une démon- stration que nous regrettons. Nous croyons

que pour des questions d'opportunité nous devons suivre le désir du Conseil fédéral et ne pas donner suite maintenant à une initiative qui demande, en somme, un vote rapide sur la question de l'ONU, un vote populaire qui n'est pas prioritaire. C'est la raison pour laquelle, au nom de la majorité de la commission, et sans encore une fois nullement préjuger le fond de la question, nous vous demandons de ne pas donner suite à cette initiative.

Namentliche Abstimmung - Vote par appel nominal Für den Antrag der Mehrheit (keine Folge geben) stimmen: Votent pour la proposition de la majorité (ne pas donner suite) : Allenspach, Aregger, Aubry, Baumberger, Berger, Bezzola, Binder, Bircher Peter, Bischof, Blatter, Bonny, Borer Roland, Bortoluzzi, BühlerGerold, Bürgi, Camponovo, Chevallaz, Cincera, Columberg, Couchepin, Daepf, Darbellay, Deiss, Dettling, Dormann, Dreher, Dünki, Eggly, Engler, Epiney, Eymann Christoph, Fehr, Fischer-Häggligen, Fischer-Sursee, Frey Walter, Friderici Charles, Fritschi Oscar, Früh, Giezendanner, Giger, Gobet, Gros Jean-Michel, Grossenbacher, Gysin, Hari, Heberlein, Hegetschweiler, Hess Otto, Hess Peter, Iten Joseph, Jäggi Paul, Jenni Peter, Keller Anton, Keller Rudolf, Kern, Kühne, Leu Josef, Leuba, Loeb François, Mamie, Mauch Rolf, Maurer, Miesch, Moser, Mühlemann, Müller, Narbel, Nebiker, Neuenschwander, Oehler, Perey, Pnilipona, Rebeaud, Reimann Maximilian, Rohrbasser, Ruckstuhl, Rutishauser, Rychen, Sandoz, Savary, Scheidegger, Scherrer Jürg, Scheurer Rémy, Schmied Walter, Schnider, Schwab, Seiler Hanspeter, Spoerry, Stalder, Steffen, Steinegger, Steinemann, Stucky, Theubet, Verterli, Wick, Wittenwiler, Wyss Paul, Wyss William, Zolch.Zwahlen.Zwygart (102) Für den Antrag der Minderheit (Folge geben) stimmen: Votent pour la proposition de la minorité (donner suite): Aguet, Bär, Baumann, Béguelin, Bodenmann, Brügger Cyrill, Brunner Christiane, Bühlmann, Bundi, Carobbio, Danuser, de Dardel, David, Diener, Duvoisin, Eggenberger, Fankhauser, Fasel, von Feiten, Gardiol, Goll, Gonseth, Grendelmeier, Gross Andreas, Haering Binder, Hafner Ursula, Hämmerle, Herczog, Hollenstein, Hubacher, Jaeger, Jeanpretre, Jori, Lerdengerber, Leemann, Leuenberger Ernst, Maeder, Marti Werner, Mauch Ursula, Meier Hans, Meier Samuel, Meyer Theo, Rechsteiner, Ruffy, Schmid Peter, Steiger, Strahm Rudolf, Thür, Vollmer, Weder Hansjürg, Zbinden, Ziegler Jean, Züger (53) Der Stimme enthalten sich - S'abstiennent: Comby, Guinand, Hafner Rudolf, Nabholz, Segmüller, Seiler Rolf, Stamm Judith, Stamm Luzi, Suter (9) Abwesend sind - Sont absents: Bäumlín, Blocher, Borei François, Borradori, Bühler Simeon, Caccia, Caspar-Hutter, Cavadini Adriano, Cotti, Ducret, Etique, Fischer-Seengen, Frey Claude, Hildbrand, Leuenberger Moritz, Maitre, Maspoli, Matthey, Misteli, Pidoux, Pini, Poncet, Raggenbass, Robert, Ruf, Scherrer Werner, Schmidhalter, Sieber, Spielmann, Tschäppät Alexander, Tschopp, Tschuppert Karl, Wanner, Wiederkehr, Zisyadis (35) Frau Haller, Vizepräsidentin, stimmt nicht Mme Haller, vice-présidente, ne vote pas #ST# 91.425

Parlamentarische Initiative (SGK-NR) Zukunft für Schweizer Fahrende Initiative parlementaire (CSSS-CN) Assurer l'avenir des gens du voyage suisses Bericht und Gesetzentwurf der Kommission vom 28. August 1991 (BBIV462) Rapport et projet de loi de la commission du 28 août 1991 (FF IV 449) Stellungnahme des Bundesrates vom 16. September 1991 (BBIV473) Avis du Conseil fédéral du 16 septembre 1991 (FF IV 460) Kategorie IV, Art. 68 GRN - Catégorie IV, art. 68 RCN Antrag der Kommission Eintreten Proposition de la commission Entrer en matière Allenspach, Berichterstatter: Die Kommission für soziale Sicherheit hat sich seit 1990 mit den Problemen einer wenig geachteten und wenig geliebten nationalen Minderheit befasst: mit den Schweizer Fahrenden. Wir wissen, dass dieser

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdruckschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Parlamentarische Initiative (sozialdemokratische Fraktion) Uno-Beitritt Initiative parlementaire (groupe socialiste) Adhésion à l'ONU In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1993 Année Anno Band III Volume Volume Session Sommersession Session Session d'été Sessione Sessione estiva Rat Nationalrat Conseil Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung 06 Séance Seduta Geschäftsnummer 92.439 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 07.06.1993 - 14:30 Date Data Seite 1055-1059 Page Pagina Ref. No 20 022 802 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.